



INSTALLATION D'UN BERGER : « depuis 3 ans, la question se pose ! »

Le 12 mai a eu lieu en Mairie de Gajan, une réunion avec Dimitri SERVIERE, jeune berger installé pour l'instant à Caveirac et qui cherche une autre localité pour développer son activité ovine.

Cette réunion regroupait les communes de Parignargues, Saint Mamert et Gajan. La commune de Gajan était représentée par Mickaël FABRE en l'absence du maire Renaud ANDRE.

Deux propositions de sites sur le territoire de Gajan ont été faites à l'éleveur. La faisabilité du projet est bien sûr soumise à l'acquisition de terrains dans le domaine privé ainsi qu'à la possibilité de

raccordement au réseau d'eau et d'électricité.

Après étude, Dimitri n'a pas donné suite aux propositions de la commune. Il a indiqué à cette réunion qu'il était actuellement en contact avec un propriétaire de Saint-Mamert.

Dans les prochains mois, c'est-à-dire après la période de transhumance, il devrait nous faire connaître l'évolution de son projet. Dans le cas où il installerait sa bergerie sur la commune voisine, la présence d'un troupeau sur Gajan ne serait plus un vœux pieux, mais une réalité.

Samedi 11 juin s'est déroulé un relais pédestre qui reliait Caveirac à Ribaute les Tavernes. La manifestation a été organisée par FORCE et AZUR et l'association COLINE. Le but de cette journée était de récolter des dons dans les 20 communes traversées, pour aider la recherche, et les personnes atteintes de cette maladie orpheline, « Le SYNDROME de FRANCESCHETTI »(*)

Les coureurs sont arrivés à Gajan vers 11 heures, un ravitaillement organisé par l'association Gajanaise les attendait autour du griffe. Ils ont été accueillis par les représentants du conseil municipal et des associations : le comité de jumelage, le comité des fêtes, le club du 3ième âge « Les Mimosas » et l'association Gajanaise. Mme Fabienne Roca, adjointe, a remis au nom du conseil municipal et des

COURIR POUR DES ENFANTS...



associations les dons recueillis sur Gajan à Mme Buisson et M. Rozier.. Mme Buisson présidente de l'association a remercié, au nom de Coline et de tous les malades, la municipalité et les associations pour leur générosité. Ce relais de l'espoir a rapporté 1200 €.

**: Cette maladie frappe les enfants dès leur naissance. Ils viennent au monde affligés de malformations faciales.*



CANICULE : DE NOUVELLES DIRECTIVES

Afin de mettre en place un dispositif visant à prévenir les conséquences d'une canicule M le Préfet du Gard, en application du décret n° 2004 – 926 du 1 septembre 2004, demande aux maires d'ouvrir un registre nominatif s'adressant aux personnes âgées et handicapées de sa commune vivant à domicile et désirant s'inscrire sur le dit registre.

Pour informer de l'existence d'un tel document, le maire de la commune use de tous les moyens appropriés et mis à sa disposition. Lors de cette information il précise à ses administrés qui peut figurer sur le registre et comment s'y inscrire.

1 ; Qui peut figurer sur le registre ?

-Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.

-Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.

-Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles.

2 ; Comment s'inscrire ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (la notion de tiers est à prendre au sens large : parent, voisin, médecin traitant, organismes sociaux etc.....)

Pour s'inscrire la personne doit se plier aux modalités définies par le maire.

3 ; Quelles informations fournir ?

⇒ Ses noms et prénoms.

⇒ Sa date de naissance.

⇒ La qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif.

⇒ Son adresse.

⇒ Son numéro de téléphone.

⇒ Le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile.

⇒ Le cas échéant, la personne à prévenir en cas d'urgence.

⇒ La date de la demande.

⇒ Le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande.

Le maire accuse réception de la demande d'inscription dans un délai de huit jours. L'accusé de réception est adressé à la personne dont il est procédé à l'inscription ou à son représentant légal, il précise que la radiation du registre est possible à tout moment et sur simple demande et stipule que le silence de l'intéressé vaut approbation de son inscription sur le registre nominatif.

Les informations contenues dans ce registre sont strictement confidentielles. Cela veut dire que le registre n'est pas disponible en libre accès et que, seules les personnes habilitées peuvent intervenir.

4 ; Quand est-on radié ?

⇒ sur simple demande.

⇒ si la personne inscrite informe le maire de son départ de la commune.

⇒ lors du décès de la personne inscrite

Les données recueillies dans ce registre ne sont communiquées à M le préfet que lors du déclenchement du dispositif.

Toutes les personnes intéressées par ce dispositif sont donc invitées à se faire inscrire en Mairie.



COMMUNAUTE DE COMMUNES LEINS GARDONNENQUE

En attendant le premier bulletin de la communauté de commune qui décidément tarde à sortir, voici sommairement quelques informations :

La communauté de communes organise cet été du 11 juillet au 12 août trois centres de loisirs pour nos jeunes (enfants de 6 à 12 ans à St Mamert ou Moussac, enfants de 4 à 6 ans à St Génies de Malgoirès)

Un coordonnateur a été recruté pour la mise en œuvre de la politique jeunesse enfance, il doit prendre ses fonctions à partir du premier juillet.

Suite à la signature d'un contrat temps libre avec la Caisse d'Allocation Familiale ces deux actions (centres de loisirs et embauche d'un coordonnateur) sont subventionnées à hauteur de 60%.

La communauté de communes est en train d'acquérir 2,2 hectares de terrain à Moussac, pour réaliser une zone d'activité.

C'est maintenant la communauté de communes qui gère la déchetterie de la Rouvière. Les horaires de réception ont été augmentés.

De même, en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères, il n'est plus assuré les jours fériés ; inutile donc de sortir les bacs ces jours-là.

Au niveau culturel, après la signature d'un contrat avec le Conseil Général, trois à quatre spectacles de qualité par an vont être organisés. Toutes les communes seront concernées.

EXTENSIONS DES ECOLES...

DES LIEUX ET LES PROJETS SE PRECISENT.

Ecole maternelle

(Fons Gajan St Bauzély Parignargues St Mamert)

Dans le précédent numéro de « Autour du Griffé », nous signalions que deux projets étaient en lice. Une construction de deux classes et d'une cantine sur le terrain de St Mamert et un bâtiment de deux classes sur la commune de Fons. Après de nombreuses péripéties, il semblerait que le projet « Fonsois », ait de grandes chances d'aboutir. Pour permettre sa réalisation, le conseil syndical, gérant du RPI primaire, s'est engagé, dans une délibération, à autoriser les élèves de la maternelle à manger à la cantine de Fons. L'endroit est suffisamment spacieux et il suffit de faire deux services pour que tous les enfants puissent manger.

Les conseils municipaux concernés doivent délibérer prochainement.

Ecole primaire

(Fons Gajan St Bauzély)

A la rentrée prochaine une classe supplémentaire ouvrira ses portes au sein du RPI. Déjà évoquée lors du numéro précédent la construction, se fera à Fons. L'architecte est M Blaisel.

Si le poste d'enseignant est effectivement créé à la rentrée, il n'en sera pas de même pour les locaux. En septembre la mairie de Fons mettra à la disposition du RPI son « petit foyer », en attendant la fin des travaux.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

EXPOSITION



Lors du week-end de Pâques, le conseil municipal des enfants de Gajan avait organisé le samedi une exposition d'œuvres réalisées par 19 enfants de cinq ans à quatorze ans. Tous ces jeunes talents ont été récompensés par les félicitations des nombreux visiteurs ayant apprécié la grande diversité des œuvres exposées : peinture, mosaïque, miniature, pâte à sel, sculpture, dessin.....

Parmi les nombreux

commentaires encourageants répertoriés dans le livre d'or, le souhait de renouveler cette exposition l'année prochaine semble très fort ... cherchez donc l'inspiration !

PROJET DE LUDOTHEQUE

Le conseil municipal des enfants a décidé de créer une ludothèque.

Notre souhait est de pouvoir mettre en place des prêts de jeux de sociétés et d'organiser des "soirées" à thème basées sur le jeu.

Cette ludothèque s'installera au petit foyer, pour cela nous avons besoin de votre aide, d'une part nous recherchons des adultes bénévoles pour permettre l'organisation des animations et l'ouverture de la ludothèque le plus souvent possible et d'autre part nous collectons tous les jeux de société en bon état dont vous n'avez plus l'utilité.

Nous vous remercions par avance de l'aide que vous nous apporterez pour la réalisation de ce projet qui, nous l'espérons, verra le jour cet automne.



Le Conseil Municipal des Enfants et les adultes-relais à la rencontre du maire et du conseil municipal pour évoquer leurs projets.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (suite...)



De vrais bikers de garrigue...



Espace petite enfance à partir de 3 ans au grand foyer "pour les grands et les petits"

La journée du jeu est revenue en force...

Un grand merci à Clément et Guillaume (du précédent conseil municipal des enfants) qui ont participé activement à l'organisation de cette journée en la débutant par une démonstration de bi-cross suivi d'un concours ouvert à tous.



Après l'effort, le réconfort : pause déjeuner sous les platanes devant l'école avec le repas tiré du sac, moment de détente et de bonne humeur... Suite du programme par l'ouverture des espaces jeux qui ont attiré beaucoup de participants... dont nos collègues du conseil municipal des enfants de Rochefort du Gard venus voir nos réalisations.

Jeux du monde et jeux d'adresse dans la cour de l'école "tout le monde a redoublé d'adresse"



Jeux de cartes au petit foyer... belote, rebelote et dix de der"



La journée s'est achevée au grand foyer où nous attendait un super goûter préparé par Fabienne que nous tenons à remercier pour toute l'aide qu'elle nous a apportée pour l'organisation de cette journée et nos remerciements vont aussi à Djamel et Renaud des FRANCAS et à tous ceux, grands et petits qui ont permis le succès de cette 2° édition de la journée du jeu.

Les enfants du C.M.E



LES CHENILLES DU BOMBYX DISPARATE

Les chenilles sont présentes en quantité importante dans les forêts de chêne et à proximité. Elles viennent de l'Hérault où elles ont fait beaucoup de dégâts l'an dernier. Elles voyagent, au bout de leur fil, emportées par le vent. A ce jour, les chenilles, dont la taille a déjà considérablement augmenté, ne devraient plus être emportées sur de grandes distances. Les chenilles du Bombyx se retrouvent souvent à proximité d'habitations. Dans ce cas, il est recommandé de procéder à la dispersion des chenilles par un nettoyage à l'eau des abords de la maison, soit en cas de forte population dans un jardin, de procéder à un traitement localisé avec un insecticide dont l'étiquette



stipule une autorisation d'emploi contre le Bombyx disparate, et porte la mention réglementaire : "Emploi autorisé dans les jardins". Cette chenille, contrairement aux chenilles processionnaires, ne produit normalement qu'une gêne à la population mais ne pose pas de problème de santé particulier. Elle est référencée comme non urticante. L'invasion particulièrement importante de certaines zones du département fait néanmoins apparaître des désagréments pour la population, adultes et enfants. Ils seraient causés par le contact avec les chenilles (éruption cutanée avec prurit), probablement chez des personnes particulièrement sensibles. Ces phénomènes sont, dans la plupart des cas, sans gravité et s'estompent rapidement.

Il est donc néanmoins recommandé de ne pas toucher les chenilles. S'il y a eu un contact, il est conseillé d'éviter de se frotter les yeux et de se laver les mains. En cas d'éruption et de prurit particulièrement important, il est recommandé de consulter son médecin traitant pour un éventuel traitement à base d'antihistaminiques. Ces chenilles sont très actives tous les 8-10 ans, cette fois-ci, les dégâts sont importants par endroits. Les feuilles repousseront mais espérons quand même que l'hiver soit rude pour ces insectes.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à :

- ~ Darianne Cassandra Chloé BORNE le 15 janvier;
- ~ Camille Jacky Guy ROUVIERE le 9 avril;
- ~ Maxym Serge GROSBOIS le 12 avril;
- ~ Lisa Eliette Jeanne JUSTAMONT le 2 mai.

MARIAGES

Toutes nos félicitations à

- ~ Claudine COLOTTI & Jacques Christian René RECOLIN qui se sont unis le 26 mars;
- ~ Sophie Céline SAMPER & Grégory CANTIRAN qui se sont unis le 4 juin.

DECES

Nos condoléances aux familles et aux proches de

- ~ Henri Gaston MORLET
veuf REMY décédé le 6 mars,
- ~ Pierre Paul César ANDREUX
époux LARNAC décédé le 8 mars



Les plantations réalisées chaque année par la commune méritent un entretien régulier (pour les préserver dans le temps). Pour cela, Gajan a signé une convention avec la Mairie d'Alès ; elle engage Marc FROMENT dans une formation qui se déroulera sur deux périodes : l'une au printemps, l'autre à l'automne. L'acquisition des techniques dans la taille et l'entretien courant des arbustes plantés sont les objectifs de ces stages.

L'année des records à Gajan en ce qui concerne les mariages : deux ont déjà été célébrés, cinq autres sont prévus avant la fin septembre.

Les chiffres du recensement demandent à être affinés et confirmés mais ils restent suprenants : la population de Gajan est toujours de l'ordre de 635 âmes...

BREVES EN VRAC

Du changement au Syndicat de l'école maternelle: Mme Mascart de Parignargues remplace M. Francolin, démissionnaire, à la présidence et notre collègue Sophie Curnier succède à Mme Mascart à la vice-présidence.
Bon courage à elles !

Pour permettre l'aménagement prochain des abords du lavoir nous envisageons le transfert des conteneurs papiers et verre sur un autre site. Le terrain Imbert qui appartient maintenant à la commune est souvent cité. Affaire à suivre.

La numérotation des maisons semble porter ses fruits... L'avis des personnes qui constataient des problèmes dans la distribution du courrier semble le confirmer. L'annuaire du téléphone est mis à jour et redevient un outil fiable.

Un columbarium de neuf cases en granit est en cours de mise en place au cimetière à coté du dépositaire. Lors du prochain conseil municipal le prix de vente d'une case qui comprend quatre places, sera fixé.

Comme chaque année vous pouvez réserver votre dernier week-end de juillet... Le comité des fêtes vous invite à venir participer à toutes les animations qu'il vous propose dans le cadre de la fête votive... Cela mettra du baume au cœur du marquis! (cf. page 17)

Un gros camion a lentement arpenté les chemins des Sources et de Candoule. Il était chargé de balayer et d'aspirer les gravillons de la chaussée.



« Tous ensemble ! tous ensemble ! » (air bien connu)

Il fut un temps où la moindre manifestation réunissait tout le village, joyeuses ripailles ou fêtes champêtres tout le monde était là, heureux de se retrouver, heureux d'animer son village, heureux de lui donner une âme.

D'aucuns vous diront : « mais mon seigneur, les temps ont bien changé... » Au regard des dernières manifestations, force est de constater que les gajanaïs boudent voire ignorent ce qui leur est proposé à la grande satisfaction des « pisse-froid », des « jamais contents », des « y a qu'à », des « contre tout » qui déversent leurs flots de calomnies et assurent, à qui veut l'entendre, que le village a perdu, ou pire, a vendu son âme.

Au risque de passer pour un cuistre, je me permets de rappeler à la gente gajanaïse que l'origine latine du mot âme se confond avec celle d'animer et que d'éminents clercs voit en ce mot le souffle de toute vie.

Alors, que diantre ! Reprenons notre souffle, redonnons la vie, retrouvons cette convivialité qui unissait nos aînés...

et que la fête commence !!!

Marquis du Col de Cygne de la Tourelle du Griffon

DECHETTERIE DE LA ROUVIERE

Depuis le 7 juin 2005, les heures et jours d'ouverture de la déchetterie de La Rouvière ont été modifiés. A ce jour, elle sera donc fermée tous les lundis et ouverte selon le calendrier ci-dessous :

HORAIRES ETE (avril à septembre*)

Mardi – Mercredi – Jeudi : 9H à 12H et 15H à 18H

Vendredi – Samedi : 9H à 12H et 14H30 à 18H30

HORAIRES HIVER (octobre à mars*)

Mardi – Mercredi – Jeudi : 9H à 12H et 14H à 17H

Vendredi – Samedi : 9H à 12H et 13H30 à 17H30

(*) Les dates de changements horaires été et hiver sont définis par les dates de changement d'heure officielle été/hiver.

RAPPEL : Pas de ramassage des poubelles les jours fériés.



DE BONNES CHOSES...



Les espaces verts c'est bien mais il faut les entretenir. Rudy, notre employé municipal, connaît bien le problème...

L'olivier de la place de la chaise a belle allure dans son nouveau bac.



Beaucoup de monde à Gajan samedi 11 juin pour la représentation de fin d'année de l'association du baby gym



Les élus animent en chanson le repas de Noël des aînés.



Prévention et sécurité à l'abribus : les enfants sont sensibles aux conseils des élus et des gendarmes...



Des animations traditionnelles proposées par le Comité des Fêtes...



Toujours plus de coureurs pour la Ronde des Garrigues, malgré le grand froid...

...et de jeunes champions parmi les Gajanais...



...ET DE MOINS BONNES !!!



Toujours des dépôts sauvages près des colonnes à verre et cartons...

Et toujours :

- ~ Des chiens errants ou trop bruyants...
- ~ Des poubelles qui stationnent dans les rues...

(Attention : Un arrêté municipal va définir les sanctions d'ici peu...)

~ ...



Entrée de Gajan par le chemin de St Mamert : un terrain mal tenu...